UQÀM • Vice-rectorat à la vie académique
• Registrariat

DEMANDE D'APPROBATION D'UN CHEMINEMENT PERMETTANT L'OCTROI DE GRADE DE BACHELIER-ÈRE OU DE MAÎTRE PAR CUMUL DE PROGRAMMES

La feuille de directives fait partie intégrante du formulaire.

RÉSUMÉ DES ARTICLES PERTINENTS DU RÈGLEMENT N° 5 DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE ET DU RÈGLEMENT N° 8 DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS DE L'UQAM

GRADE DE BACHELIER ISSU DU CUMUL D'UNE MAJEURE ET/OU DE CERTIFICATS OU MINEURES

Le grade de bachelier peut être obtenu par le cumul d'une majeure et d'une mineure ou d'un certificat si les deux programmes sont choisis dans des disciplines ou champs d'études différents ET si la majeure ou le dernier programme a été suivi à l'UQAM. Tout cheminement qui comporte un programme d'un autre établissement que l'UQAM constitue un cheminement particulier et doit faire l'objet d'une approbation.

Le grade de bachelier peut également être obtenu par le cumul de trois certificats ou mineures généralement choisis sur la base des cheminements prédéterminés déjà approuvés par l'Université (voir l'Annexe 1 du Règlement n° 5). L'octroi du grade sera possible si les programmes proviennent majoritairement de l'Université du Québec, dont au moins un de l'UQAM, ou si le dernier programme a été suivi à l'UQAM (sous réserve d'une politique plus restrictive de la faculté). Tout cheminement qui diffère des cheminements prédéterminés ou qui comporte un programme d'un autre établissement que l'UQAM constitue un cheminement particulier et doit faire l'objet d'une approbation spécifique.

Admission et diplomation

L'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission et de diplomation régissant chacun des programmes qui fait l'objet d'un cumul. Ainsi, l'étudiant qui a complété un programme n'est pas automatiquement admis au deuxième ou au troisième programme de son cheminement. Il doit chaque fois déposer une demande d'admission et se soumettre au processus de sélection si le programme est contingenté.

Pour pouvoir donner lieu à l'octroi du grade de bachelier, le cheminement doit comporter une valeur minimale de 90 crédits distincts. Par ailleurs, l'étudiant doit réussir le test de français, conformément à la Politique de l'UQAM relative à la langue française (Politique n° 50). L'appellation du grade, de même que les exigences additionnelles à satisfaire s'il y a lieu, sont établies par la faculté responsable du cheminement, après consultation, le cas échéant, des autres facultés concernées.

Durée maximale des études

La durée maximale des études est de 10 ans pour le baccalauréat avec majeure et mineure ou certificat, et de 12 ans pour le baccalauréat par cumul de certificats ou mineures. Ce délai prend effet dès la première inscription dans le premier programme, que ce programme ait été suivi à l'UQAM ou ailleurs.

GRADE DE MAÎTRE ISSU DU CUMUL DE PROGRAMMES DE FORMATION COURTE

L'Université peut octroyer le grade de maître issu du cumul de DESS et/ou de programmes courts de deuxième cycle si la faculté l'autorise, et selon les règles spécifiques et les cheminements précisés par celle-ci. Tous les programmes doivent avoir été suivis à l'UQAM. Les règles relatives au cumul de programmes et les cheminements prédéterminés font l'objet de l'Annexe 4 du Règlement n° 8.

Admission et diplomation

L'étudiant doit satisfaire aux conditions d'admission et de diplomation régissant chacun des programmes qui fait l'objet d'un cumul. Ainsi, l'étudiant qui a complété un programme n'est pas automatiquement admis au deuxième ou au troisième programme de son cheminement. Il doit chaque fois déposer une demande d'admission et se soumettre au processus de sélection si le programme est contingenté.

Pour pouvoir donner lieu à l'octroi du grade de maître, le cheminement doit comporter une valeur minimale de 45 crédits distincts. L'étudiant doit également s'être conformé aux règles générales et spécifiques relatives au cumul de programmes, aux règles des cheminements prédéterminés touchant le grade visé et à la procédure contenues dans l'Annexe 4 du Règlement n° 8.

Durée maximale des études

La durée maximale des études est de 10 ans pour la totalité de la maîtrise par cumul de programmes de formation courte. Ce délai prend effet dès la première inscription dans le premier programme présenté à l'appui d'une demande de grade.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR LE BACCALAURÉAT ET LA MAÎTRISE PAR CUMUL DE PROGRAMMES

Tout étudiant qui désire obtenir un grade par cumul de programmes doit remplir le formulaire **Demande d'approbation d'un cheminement permettant l'octroi du grade de bachelier-ère ou de maître par cumul de programmes** et le remettre à la faculté concernée par la plus grande partie du cheminement ou par le dernier programme suivi à l'UQAM. La faculté responsable du cheminement informe le Registrariat et l'étudiant de la décision en leur transmettant une copie du formulaire signé.

Pour consulter les règlements et politiques de l'UQAM : www.instances.uqam.ca

UQÀM • Vice-rectorat à la vie académique
• Registrariat

DEMANDE D'APPROBATION D'UN CHEMINEMENT PERMETTANT L'OCTROI DE GRADE DE BACHELIER-ÈRE OU DE MAÎTRE PAR CUMUL DE PROGRAMMES

1 - IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT-E

IMPORTANT : Vous devez être inscrit-e à l'UQAM ou avoir déjà suivi un programme de l'UQAM pour déposer une demande.

Nom : _____ Prénom : _____

Code permanent UQAM: _____ Date de naissance : _____
(année/mois/jour)

Adresse postale : _____
(no civique, rue, app., ville)

_____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____
☐ domicile ☐ travail ☐ cellulaire

Grade visé : ☐ **Bachelier-ère** ☐ **Maître**

Demandez-vous de modifier un cheminement déjà approuvé? ☐ oui ☐ non

2 - IDENTIFICATION DES PROGRAMMES (COMPLÉTÉS OU À COMPLÉTER) QUI COMPOSENT LE CHEMINEMENT PROPOSÉ

Veuillez consulter les directives à l'endos du présent formulaire.

Nom du programme	Code du programme	Nom de l'établisssement	Nombre de crédits réussis	Trimestre prévu d'obtention du diplôme
1er				
2e				
3e				

Veuillez remettre le présent formulaire à la Faculté/École concernée par la plus grande partie de votre cheminement OU par le dernier programme que vous aurez suivi à l'UQAM : www.uqam.ca/facultes

LA RÉPONSE VOUS SERA ACHEMINÉE PAR LA POSTE OU PAR COURRIEL, SELON LA POLITIQUE DE LA FACULTÉ/ÉCOLE.

Signature de l'étudiant-e : _____ Date : _____

3 - SECTION RÉSERVÉE À L'UNIVERSITÉ

a) Faculté/École ou unité responsable du cheminement : _____

b) Le cheminement indiqué ci-dessus est un cheminement : ☐ prédéterminé ☐ particulier ☐ avec majeure

c) Autre Faculté/École partie à l'entente (s'il y a lieu) : _____

d) Le cheminement soumis est : ☐ **approuvé** ☐ **refusé**

e) Exigences additionnelles à satisfaire et remarques : ☐ voir document annexé

_____

_____

_____

_____

f) Grade qui pourra être octroyé si toutes les exigences sont satisfaites :
Cocher et inscrire le code administratif correspondant à la composition du cheminement (deux ou trois programmes).

☐ B.A. : C_____ ☐ B.A.A. : C_____ ☐ B.Sc. : C_____ ☐ M.Adm. : C_____

☐ B.Ed. : C_____ ☐ B.Sc.G. : C_____ ☐ B.Sc.A. : C_____ ☐ Autre_____ : C_____
(Précisez)

SIGNATURE(S)

X _____ _____
Doyen-ne, directeur-trice ou mandataire de la Faculté/École ou unité responsable — Date

_____ _____
Doyen-ne ou mandataire de la Faculté/École partie à l'entente (s'il y a lieu) — Date

Original à conserver par la Faculté/École ou unité responsable.
Copies à transmettre au Registrariat et à l'étudiant-e (et à la Faculté/École partie à l'entente, s'il y a lieu).